

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 328/2022

A l'Entreprise Société Groupe AKW Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 06/AON/007/CAB/PROGOU/KWL/WTO/2022, conclu avec la Province du Kwilu, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent nonante millions trois cent nonante-neuf mille quatre-vingt-quatre, quarante-huit centimes (CDF 190 399 084,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1 332 793,59 (francs congolais un million trois cent trente-deux mille sept cent nonante-trois, cinquante-neuf centimes).

Fait à Kinshasa, le 10/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général